



Séance du Conseil municipal du 28 août 2025

Adjudications

- Mise en place du marquage et de la signalisation à l'Avenue de la gare et à la Rue des Grands-Prés à l'entreprise Ellgass – Plastiline SA
- Etude de réaménagement des rues résidentielles de Erde et Premploz :
 - au bureau Nomad architectes urbanistes ;
 - au bureau Sdi.

Autorisations de construire

- NonStop Gym SA, modification de façade - création de deux grilles de ventilation entrée et sortie d'air, parc. 30'225, Route des Rottes 8, 1964 Conthey
- Experimmo Promotions Sàrl, modification de la matérialité, création d'un balcon commun pour les deux appartements, ajout de 8 fenêtres, parc. 1'237, Rue de Vétroz 64 an, 1964 Conthey
- Charles-Albert Putallaz, remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau extérieure, parc. 10'915, Ruelle du Grenier Brûlé 7, 1976 Aven
- Valérie et Pierre-Antoine Dayer, modification du mur de soutènement et déplacement de la piscine autorisée, parc. 30'816, Chemin de la Combe 6, 1976 Erde
- KCC Immobilier Sàrl, démolition des ruraux existants et construction d'un immeuble de logement avec parking souterrain, parc. 10'946, 10'768, 10'948, 28'919 et 10'947 (mutation en cours : 10'946 NE), Chemin du Tzenet 2, 1976 Aven

Autorisations de manifestations

- La Trilogie, 50 ans Eksapette, du 20 au 22 novembre 2025 à la Salle polyvalente et extérieur, dès 18h00 : fin de la manifestation : 3h00 avec fin de la musique à 2h30
- Saison 25-26 Conthey Show à la Salle polyvalente
- 200 ans de la Mobilière le 2 avril 2025 à la Salle polyvalente, dès 18h00 avec fin de la manifestation à minuit

Décisions diverses

- Engagement de Monsieur Patrick Wulschleger en tant que Responsable des Parcs&Jardins dès le 1^{er} décembre 2025
- Engagement de Madame Patricia Heimgartner en tant que Déléguée régionale à l'intégration dès le 1^{er} octobre 2025
- Intégration des bons du Bowling des Rottes à la catégorie des bons familles
- Validation de la procédure interne relative à l'interdiction de faire du feu
- Transmission de la prise de position de la Commune concernant l'avant-projet de révision totale de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE)